Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le 20/10/2026
ID : 089-200067114-20261019-2026_DRJH058-AR

communauté
de l'auxerrois

ARRETE N°2026-DRJH-058

--

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE TEMPORAIRE A DELPHINE CIVEIT-ROGER

Le Président de la Communauté de l'auxerrois,

Vu l'article L.5211-9 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Commande publique ;

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la délibération en date du 22 avril 2026 portant délégation d'attribution du conseil communautaire au président ;

Considérant que le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux responsables de services communautaires,

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la continuité de service public,

ARRETE

Article 1 - Délégation de signature est donnée à Madame Delphine CIVEIT-ROGER, Directrice des finances et de l'écoresponsabilité, aux fins de signer du 19 octobre 2026 au 23 octobre 2026 aux fins de signer tous actes et correspondances de toute nature se rapportant à l'activité de la commune d'Auxerre, dans la limite des domaines suivants :

1) Finances :

- Ordonnancer les dépenses avec la signature de bons de commande à partir de 5 000.00€ HT et ce jusqu'à 59.999.99€ HT.

2) Les ressources humaines

- Santé et sécurité au travail
- Délivrance des certificats administratifs
- La formation

Article 2 - Le présent arrêté sera notifié à Madame Delphine CIVEIT-ROGER et diffusé à :

- la direction générale,

- la direction des finances ;

- la direction des ressources juridiques et humaines ;

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le 20/10/2026
ID : 089-200067114-20261019-2026_DRJH058-AR

communauté
de l'auxerrois

- la trésorerie.

Le Président,

Mathieu DEBAIN

Signé électroniquement par : Mathieu DEBAIN
Date de signature : 19/10/2026
Qualité : Président de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois